

LA COMMISSION PRESENTE SA PROPOSITION POUR UN PLAN DE RELANCE EUROPEEN FACE A LA CRISE DU CORONAVIRUS

La Commission européenne a présenté ce mercredi 27 mai sa proposition pour un plan de relance européen pour faire face à la crise économique liée au coronavirus. Ce plan inclut un instrument de **750 milliards d'euros** baptisé « **Next Generation EU** », lié au nouveau budget pluriannuel de l'Union, également renforcé (1.100 milliards d'euros), pour atteindre un total de **1.850 milliards d'euros**. La Commission estime que 1.500 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires seront nécessaires en 2021 et 2022 pour permettre une reprise durable en Europe.

Les priorités stratégiques de la Commission von der Leyen, présentées avant le début de la crise, en particulier les **transitions écologique et numérique**, sont au cœur de ce plan de relance.

Un instrument de relance de 750 milliards d'euros

Un compromis devait notamment être trouvé entre les propositions franco-allemandes du 18 mai, soutenues par les pays du Sud (500 milliards d'euros de dette mutualisée levée par l'Union et mise à disposition des régions et secteurs les plus touchés par la crise, via les programmes budgétaires européens), et la solution des pays dits « frugaux » (Pays-Bas, Danemark, Autriche et Suède), reposant uniquement sur des prêts à rembourser par les Etats membres bénéficiaires. La Commission opte finalement pour **une proposition alliant 500 milliards d'euros de subventions et 250 milliards de prêts**.

Le **plafond des ressources propres de l'Union européenne sera temporairement relevé à 2%** du revenu national brut de l'UE, permettant à la Commission d'emprunter ces 750 milliards d'euros sur les marchés financiers, pour ensuite les canaliser via le budget européen et ses programmes. Ces emprunts seront remboursés sur une période allant de 2028 à 2058. Pour mettre à disposition ces fonds le plus rapidement possible, la Commission a proposé un cadre financier pluriannuel 2014-2020 modifié, afin de disposer de 11,5 milliards d'euros dès cette année.

Cet instrument de relance repose sur trois piliers :

1. Soutenir les États membres en matière d'investissements et de réformes

Une nouvelle « **facilité pour la reprise et la résilience** » soutiendra les investissements et réformes en octroyant **310 milliards d'euros de subventions et 250 milliards d'euros de prêts**. L'aide, disponible pour tous les Etats membres, sera alignée sur les priorités de l'UE, notamment les transitions numérique et verte, et concentrée sur les pays les plus affectés et aux besoins en matière de résilience les plus importants. Les Etats membres élaboreront leurs propres plans de relance nationaux sur mesure, sur la base des priorités d'investissements et de réformes identifiées dans le cadre du Semestre européen, conformément aux plans nationaux pour le climat et l'énergie, aux plans de transition juste et aux accords de partenariat et programmes opérationnels financés par les fonds de l'UE.

Un complément de **55 milliards d'euros** (« **REACT-EU** ») pour les programmes actuels de la **politique de cohésion** d'ici à 2022 sera alloué, en fonction de la gravité des impacts sociaux-économiques de la crise et de la prospérité relative des Etats membres. Une proposition visant à renforcer le « **Fonds de transition juste** » proposé dans le cadre du Green deal, à hauteur de **40 milliards d'euros**, vise à

accélérer la transition vers la neutralité climatique. Enfin, le **Fonds européen agricole pour le développement rural** sera renforcé de **15 milliards d'euros**, afin d'aider les zones rurales dans les changements nécessaires pour atteindre les objectifs du Green Deal.

2. Relancer l'économie de l'UE en attirant les investissements privés

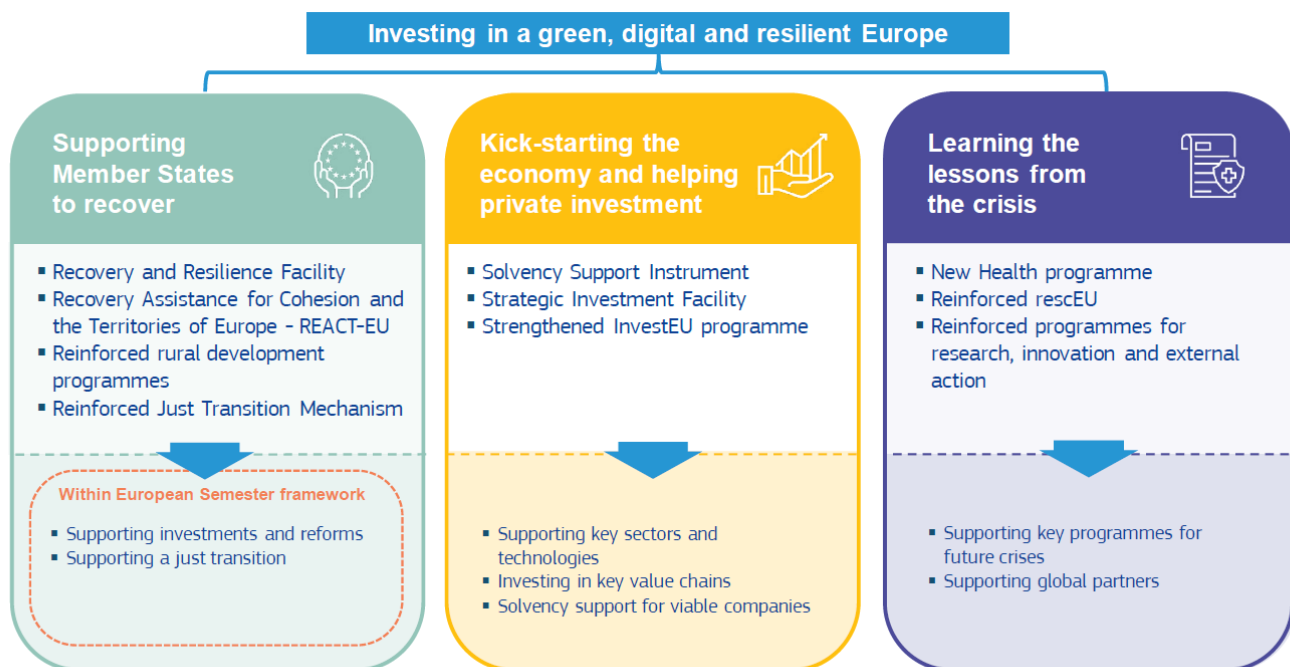
Un nouvel « **instrument de soutien à la solvabilité** » mobilisera des **ressources privées** pour soutenir les entreprises européennes viables, dans les secteurs, régions et pays les plus touchés. Opérationnel à partir de 2020, il disposera d'un budget de **31 milliards d'euros pour débloquer 300 milliards d'euros de soutien** à la solvabilité. Des lignes directrices seront développées afin d'aligner les investissements sur les priorités européennes.

Le programme d'investissement « **InvestEU** » sera renforcé à un niveau de **15,3 milliards d'euros**, et une nouvelle « **facilité d'investissement stratégique** » y sera intégrée, permettant, grâce à une contribution de **15 milliards d'euros de « Next Generation EU »**, de générer des **investissements allant jusqu'à 150 milliards d'euros** pour un renforcement de la résilience et de l'autonomie des chaînes de valeur et des secteurs stratégiques européens.

3. Tirer parti des enseignements de la crise

Un nouveau programme pour la santé de **9,4 milliards d'euros**, « **EU4Health** », investira dans la prévention, la sécurité sanitaire et la préparation aux futures crises. Le mécanisme de protection civile « **rescEU** » sera renforcé de **2 milliards d'euros**, et **94,4 milliards d'euros** iront au programme « **Horizon Europe** », afin de financer la recherche dans la santé et les transitions verte et numérique.

16,5 milliards d'euros supplémentaires iront soutenir les partenaires internationaux de l'Europe par le biais de **l'action extérieure**, y compris humanitaire, et d'autres programmes de l'UE devraient être encore renforcés pour s'aligner pleinement sur les nouvelles priorités de ce futur cadre financier.



Un budget pluriannuel renforcé et de nouvelles ressources propres pour l'Union européenne

En plus de l'instrument « Next Generation EU », la Commission propose un **budget pluriannuel 2021-2027 remanié**, s'élevant désormais à **1.100 milliards d'euros**.

Afin de ne pas trop solliciter les Etats membres via leurs contributions nationales, la Commission propose de **nouvelles ressources propres**, qui pourraient être notamment fondées sur le **système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (EU-ETS)**, une **taxe carbone aux frontières**, une **contribution sur les opérations des grandes entreprises**, une **taxe numérique**, une **simplification du système de TVA**, une **taxe sur les plastiques** et/ou une **assiette commune pour l'impôt sur les sociétés**. Ces propositions fiscales devront cependant recueillir le soutien de tous les Etats membres, exercice difficile avant le début du nouveau budget en janvier 2021.

Prochaines étapes

Si le principe du lancement d'un plan de relance, destiné à financer la reprise économique, a déjà été acté par le Parlement européen et le Conseil, **un accord politique devra désormais être trouvé à l'unanimité au niveau du Conseil européen** (souhaité d'ici juillet par la Commission), et **soutenu par une majorité au Parlement européen**. La prochaine réunion du Conseil européen des 18 et 19 juin sera cruciale, mais un accord à cette échéance semble hors d'atteinte, tant les positions des Etats membres divergent en particulier sur les points suivants :

- la **répartition des nouveaux fonds levés entre subventions et prêts** ;
- la **conditionnalité de l'accès à ces fonds** à des réformes et des mesures de politique budgétaire ;
- l'**augmentation du montant du cadre financier pluriannuel**.

Pour toute question, commentaire ou suggestion, contactez :

Jérémie PELERIN, Directeur des Affaires européennes, Responsable du bureau de Bruxelles |
j.pelerin@afep.com | +32 2 227 57 23

Alix FONTAINE, Chargée de mission Affaires européennes | a.fontaine@afep.com | +32 2 227 57 21